



Quimper, le 27 septembre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Pénuries de fourrages – la profession agricole attend une dérogation du Préfet pour sécuriser les éleveurs et limiter les surcoûts alimentaires**

Les agriculteurs du département du Finistère rencontrent encore de nombreuses difficultés induites par la sécheresse et les fortes chaleurs de ces derniers mois. **Ces conditions météorologiques particulièrement inhabituelles ont fortement dégradé les rendements des cultures fourragères** – baisse de rendement estimé à 20 % pour les prairies et 43 % de la sole maïs en situation de mauvaise condition agro-climatique – impactant fortement la constitution des stocks de fourrages nécessaires à la période hivernale. **Des manques de fourrages sont attendus dès cet automne mais surtout cet hiver et au printemps.** De plus, du fait de l'état de sécheresse des sols (niveau historique de sécheresse des sols dépassé en août) les semis des couverts et des dérobées ont dû être reportés, et **les épandages habituellement réalisés fin août n'ont absolument pas été possible.**

**Ces épandages sur prairies sont pourtant nécessaires pour favoriser la repousse de l'herbe et permettre aux éleveurs de bénéficier d'une dernière fauche de foin supplémentaire avant l'hiver pour nourrir leurs troupeaux.** Une trop faible pluviosité et une humidité insuffisante des sols ont perduré ces derniers jours et n'ont pas permis de réunir les conditions efficaces de cette fertilisation. **Avec les pluies annoncées dans les jours à venir, les derniers épandages sur prairies de plus de 6 mois, qui doivent selon le calendrier de la Directive Nitrates se faire avant le 30 septembre, resteraient inefficaces pour les prairies encore en mauvais état et seraient plus impactants pour l'environnement que d'attendre des jours plus favorables.**

Les conséquences de la sécheresse persistent, pourtant les agriculteurs restent confrontés à un carcan réglementaire déconnecté de cette réalité. **L'État avait pourtant annoncé son soutien du plein et entier depuis le début de la crise et dans la continuité.** Compte tenu de l'aptitude des prairies de plus de 6 mois à valoriser rapidement ces apports avec des risques de lessivage très limités cette année, la FDSEA, JA, Chambre d'agriculture, EDT et FDCUMA du Finistère sollicitent une dérogation à la Directive Nitrates, pour pouvoir profiter des fenêtres météorologiques favorables qui se présenteraient **jusqu'à la mi-octobre.**